

2^{ème} commission n° 6

**Conseil Départemental
Réunion du 15 décembre 2025**

**Budget Primitif 2026 pour le Budget Annexe
de la Maison Départementale de l'Enfance Côte-d'Or**

La Maison Départementale de l'Enfance Côte-d'Or (MDECO) est issue de la fusion, depuis le 1^{er} janvier 2024, de la Maison Départementale de l'Enfance d'Ahuy (site Simone Veil) avec l'Institut De Vigne (IDV) situé à Semur-en-Auxois.

La MDECO, Site Simone Veil a vocation à accueillir, en urgence, des enfants au sein de ses services Petite enfance (0-6 ans), Enfance (6 ans – 13 ans) et Adolescence (plus de 13 ans). Le fonctionnement de l'établissement est marqué, depuis 2022, par une forte hausse de son activité d'accueil, avec un taux d'occupation de 100 %, pour une durée moyenne de séjour de 6,5 mois et un taux de retour en famille de près de 40 %. Elle accueille également des Mineurs Non Accompagnés (MNA) de manière mutualisée avec le site de Semur-en-Auxois, qui assure quant à lui l'accueil d'enfants et de jeunes dans le cadre de l'activité d'une Maison d'Enfants à Caractère Social (MECS) traditionnelle.

La MDECO assure également des missions d'accompagnement des familles à domicile, notamment à travers un service dédié au sein de l'Institut De Vigne.

La MDECO se caractérise par une forte dynamique de projets permettant d'améliorer les conditions d'accueil et d'accompagnement des enfants, à l'image de la création d'une salle d'apaisement en 2025, dédiée à la prise en charge des enfants en situation de crise et de la promotion et de la diffusion de la bientraitance en tant que socle des pratiques professionnelles. En 2026, un nouveau projet d'établissement sera élaboré pour conforter le fonctionnement sur les deux sites d'Ahuy et de Semur-en-Auxois, mutualiser les pratiques et renforcer l'interconnaissance entre les équipes de l'établissement.

Parallèlement, les travaux liés à la réhabilitation du site de l'Institut De Vigne sont engagés en vue d'améliorer la qualité de prise en charge des enfants et des jeunes au sein de l'IDV et d'améliorer les conditions d'exercice des missions par les professionnels.

Le présent rapport a pour objet de vous soumettre ci-après les propositions budgétaires pour le Budget Primitif concernant le Budget Annexe de la Maison Départementale de l'Enfance Côte-d'Or pour l'exercice 2026. Il s'inscrit pleinement dans les orientations de notre politique enfance, notamment protéger par une réponse personnalisée les enfants accueillis et accompagner les professionnels qui les encadrent.

La dotation de fonctionnement versée par le Département au Budget Annexe de la MDECO s'élèvera en 2026 à **13,27 M€**.

Le budget 2026 se décompose ainsi :

En euros	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Total
Dépenses	1 247 500	13 901 650	15 149 150
dont mouvements réels	1 162 500	13 316 150	14 478 650
dont mouvements d'ordre	85 000	585 500	670 500
Recettes	1 247 500	13 901 650	15 149 150
dont mouvements réels	662 000	13 816 650	14 478 650
dont mouvements d'ordre	585 500	85 000	670 500

1. DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Le montant des dépenses d'investissement sollicité au titre du Budget Primitif 2026 s'élève à **1 247 500 €** dont le détail vous est précisé ci-après :

- 302 000 € au titre du remboursement du capital de la dette,
- 830 500 € pour les immobilisations corporelles et les immobilisations en cours. Ces dépenses visent notamment à financer l'achat de locaux à Semur-en-Auxois, la réinstallation de l'unité de Daix victime d'un incendie en 2025 et à renouveler le mobilier, l'électroménager, le matériel informatique et les véhicules de la MDECO,
- 30 000 € au titre de frais d'études,
- 85 000 € au titre de mouvements d'ordre liés à la reprise de subventions d'investissement.

2. RECETTES D'INVESTISSEMENT

Le montant des recettes d'investissement s'élève à **1 247 500 €** dont 585 500 € de dotation aux amortissements, 40 000 € au titre du Fonds de Compensation pour la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) et 622 000 € au titre d'un emprunt d'équilibre.

3. DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Le montant des dépenses de fonctionnement sollicité au titre du Budget Primitif 2026 s'élève à **13 901 650 €**.

Les profils des mineurs accueillis se complexifient ces dernières années. L'établissement doit ainsi pouvoir répondre aux besoins d'enfants qui présentent des troubles du comportement importants. Afin d'assurer au mieux sa mission d'accueil d'urgence d'enfants et adolescents parfois en souffrance, la MDECO s'adapte en permanence afin de proposer des prestations de qualité et d'individualiser les accompagnements en lien avec les partenaires.

Afin de mieux prendre en charge ce type de situations, une plateforme de soins internalisée sera créée en 2026, financée à parité par le Département et l'État dans le cadre de la Convention Départementale de Prévention et de Protection de l'Enfance (CDPPE) pour un montant total de 40 000 €.

Ainsi, alors que les délais d'attente avant l'intervention d'un Centre d'Accueil Médico-Social Précoce (CAMP) ou d'un Centre Médico-Psycho-Pédagogiques (CMPP) sont de plusieurs mois, voire de plus d'un an, la plateforme de soins internalisés de la MDECO permettra :

- la prise en charge de l'enfant dès son arrivée à la MDECO (des nouveaux nés peuvent bénéficier d'une prise en charge précoce, sans délai),
- une coordination par l'équipe médicale de la MDECO des différentes interventions en fonction des besoins des enfants à travers l'engagement d'un travail pluridisciplinaire entre les professionnels de santé (conventionnés et non conventionnées) mais également avec les infirmières, les psychologues et les éducateurs.

Le budget 2026 intègre également les coûts liés à la réalisation de la procédure d'évaluation externe conformément aux obligations légales.

3.1. DÉPENSES DE PERSONNEL

Les dépenses de personnel, pour les deux sites représentent 83 % du budget de fonctionnement, et s'élèvent à **11 526 000 €**. Elles prennent notamment en compte :

- la rémunération du personnel titulaire et des stagiaires, ainsi que la rémunération des agents contractuels recrutés afin d'assurer le remplacement des agents absents ou du renfort,
- l'augmentation de trois points de la cotisation employeur CNRACL, estimée à 125 000 €,
- l'augmentation de la valeur des titres restaurants estimée à 10 000 €.

L'établissement accueille, par ailleurs, des stagiaires en formation, et des apprentis afin de participer à la formation des jeunes professionnels.

3.2. DÉPENSES LIÉES À L'ACTIVITÉ

La MDECO, site Simone Veil à Ahuy réalise un accueil d'urgence pour des prises en charge de 3 mois renouvelables, 365 jours par an et 24h/24h. La MDECO, site de Vigne à Semur-en-Auxois accueille, en tant que MECS, des mineurs pour leur assurer un hébergement et une prise en charge plus pérenne et assure également des suivis à domicile.

Les principales dépenses, liées à son activité, sont composées de la restauration pour 313 000 €, des dépenses classiques de fluides (énergie et électricité, eau et assainissement, pour un montant estimé à 228 500 €) mais également les fournitures hôtelières et médicales (71 400 €).

3.3. DÉPENSES LIÉES À LA STRUCTURE

Le montant de la dotation aux amortissements s'élève à 585 500 €, en lien avec l'achèvement des travaux sur le site d'Ahuy.

Le montant des locations immobilières s'élève à 198 600 €. Les autres dépenses sont liées entre autres, à l'entretien et à la maintenance des bâtiments dans un bon état de fonctionnement, aux frais d'analyse par le laboratoire.

Des crédits sont également inscrits pour les loisirs des enfants, soit 38 900 €.

4. RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes de fonctionnement inscrites au Budget Primitif 2026 du budget annexe s'élèvent à **13 901 650 €** dont 13 274 650 € au titre de la dotation globale versée par le Conseil Départemental de la Côte-d'Or.

Ce niveau de participation du Budget Principal vers le budget annexe de la Maison Départementale de l'Enfance Côte-d'Or traduit la volonté continue du Département d'apporter des réponses de qualité pour la prise en charge tant des enfants confiés en urgence au Département, mission du site Simone Veil, que des accompagnements type MECS de plus longue durée en établissement ou à domicile, qu'assure l'IDV.

5. DÉTERMINATION DU PRIX DE JOURNÉE

5.1. TAUX D'OCCUPATION

Pour le site Simone Veil, la capacité d'accueil théorique de l'établissement est de 79 places, comprenant 23 jeunes Mineurs Non Accompagnés (MNA) sur l'unité Oxy'jeunes. Il est proposé de retenir une moyenne d'accueil de 95 % de la capacité totale, soit 27 393 journées.

Pour le site IDV, la capacité d'accueil théorique de l'établissement est de 46 places en MECS, 13 places pour les MNA et 91 places d'Assistance Éducative en Milieu Ouvert (AEMO) et des mesures renforcées (AEMOR) à la suite de la transformation des mesures de placement à domicile. Pour 2026, il est proposé de retenir une moyenne d'accueil de 95 % de la capacité totale, soit 52 012 journées.

5.2. CALCUL DU PRIX DE JOURNÉE PAR SITE

5.2.1. Site Simone Veil

- Le montant prévisionnel des dépenses nettes pour le site Simone Veil en 2026 est estimé à 8 838 074 € ;
- Le nombre de journées occupées est estimé à 27 393 avec un prix de journée global de **292,12 €**, principalement porté par le fonctionnement de la pouponnière et les nécessités de service liées à l'activité d'accueil d'urgence de l'établissement et à 8 280 journées avec un tarif à **102 €** pour le dispositif Oxy'jeunes pour l'accueil des MNA.

5.2.2. Site de Vigne

- Le montant prévisionnel du coût net (dépenses moins recettes) pour le site de l'Institut de Vigne en 2026 est estimé à 4 173 076 € ;
- Le nombre de journées occupées est estimé à 15 950 pour l'hébergement en MECS, 31 554 pour les suivis à domicile et 4 508 pour les MNA.

Le prix de journée est de **81,47 €** pour l'accompagnement des mineurs non-accompagnés et de **203,28 €** pour l'hébergement collectif hors MNA. L'IDV réalise aussi des activités d'AEMO au coût de 12,70 € par jour et d'AEMOR au coût de 44,70 € par jour en substitution des ex-mesures de Placement À Domicile (PAD).

5.3. VERSEMENT DE LA DOTATION GLOBALE DE FINANCEMENT

Il est rappelé qu'à l'occasion du vote de la Décision Modificative n° 1 de 1992 de la Maison Départementale de l'Enfance, le principe de la dotation globale de financement versée par le Conseil Départemental avait été retenu à compter du second trimestre 1992. Au titre de l'exercice 2026, la dotation se mandatera en fin d'exercice.

En conclusion, je vous demande de bien vouloir approuver les propositions budgétaires du Budget Primitif 2026 du budget annexe de la Maison Départementale de l'Enfance Côte-d'Or.

Je vous serais obligé de bien vouloir en délibérer.

Le Président



François SAUVADET
Ancien Ministre